

CONVENTION Plaine Limagne / Associations



Entre la Communauté de Communes Plaine Limagne

Représentée par M. Claude RAYNAUD, son président
d'une part,

et l'association.....
Représentée par M/Mme..... son (sa) président(e)
d'autre part,

est signée la convention suivante :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet les modalités de prêt de jeux de société proposés par la médiathèque ludothèque intercommunale Les Sources.

Article 2 : Objectifs

L'association ayant pour objet de proposer des rencontres conviviales autour des jeux de société, un partenariat avec la Communauté de Communes Plaine Limagne est engagé. Il consiste en la mise à disposition des jeux de société de la médiathèque ludothèque intercommunale Les Sources.

Article 3 : Prêts

L'association sera responsable de l'emprunt et de la restitution des jeux de société à la médiathèque ludothèque intercommunale les Sources.

L'association sera responsable de la vérification du contenu des jeux utilisés avant leur restitution à la médiathèque ludothèque intercommunale Les Sources.

L'association sera responsable des pertes ou détériorations des jeux utilisés par ses membres et veillera au remboursement ou remplacement des jeux abîmés.

Article 4 : Validité de la convention

La présente convention est consentie et acceptée sur une durée d'un an à compter du 01 janvier 2024 et sera tacitement reconduite chaque année.

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de ses engagements par l'autre partie, sans préavis, à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant la résiliation de la convention.

La présente convention pourra encore être résiliée d'un commun accord.

En deux (2) exemplaires originaux

Sur 1 page

Dont un pour chaque partie

Fait à Aigueperse, le

Pour l'association.....
Limagne
M/Mme....., Président(e)

Pour la Communauté de Communes Plaine
M. Claude RAYNAUD, Président